Ville de Genève
Conseil municipal

M-1354

Réponse du Conseil administratif du 1er novembre 2023 à la motion du 17 mai 2018 de Mmes et M. Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Uzma Khamis Vannini et Daniel Sormanni: «Transports publics genevois: où est passé le bus 35?»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– le changement de trajet du bus 35;
– que le bus 35 desservait les arrêts Ophtalmologie et Oncologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et que depuis plusieurs mois ils ont été supprimés;
– l'énorme difficulté que rencontrent les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite pour se rendre aux services d'ophtalmologie et d'oncologie des HUG,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'intervenir auprès des Transports publics genevois (TPG) afin de revoir les arrêts et le trajet de la ligne de bus 35;
– de trouver une solution pour l'arrêt Beau-Séjour afin de faciliter la descente du bus 35.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion date de mai 2018. Depuis lors, le réseau de transports publics a connu des évolutions. La ligne de trolleybus n° 7 a notamment été prolongée sur l'avenue de la Roseraie, avec un nouvel arrêt «Pédiatrie», qui répond aux besoins de desserte fine du site des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) depuis cette avenue.

Quant à la ligne n°35, au vu de son grand succès, les Transports publics genevois (TPG) vont remplacer les véhicules actuels par des bus de plus grande capacité.

Il est à noter que le service d'ophtalmologie est situé sur la rue Alcide-Jentzer 22, à cinq minutes à pied de l'arrêt du bus n° 35 «Maternité-Pédiatrie» et à trois minutes à pied de l'arrêt du trolleybus n° 7 «Pédiatrie».

Le service d'oncologie se situe sur la rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, l'arrêt de bus n° 35 «Hôpital» se situant devant sa porte.

De plus, il convient de noter que le Canton de Genève, autorité de tutelle des TPG, a repris le financement de la ligne n° 35 pour laquelle la Ville de Genève a participé aux frais lors de sa mise en service.

En ce qui concerne l'arrêt «Beau-Séjour», le Conseil administratif informe qu'il est actuellement situé sur une parcelle privée de l'Etat de Genève et sera déplacé sur le domaine public communal de la Ville de Genève, dans le cadre de la réorganisation des lignes TPG. Dès lors, ce nouvel arrêt répondra aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Enfin, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a inclus sa réalisation dans une demande de crédit de travaux qui va être déposée cet automne visant à la mise aux normes (rehaussement) des 150 arrêts de bus non rehaussés et ne faisant pas partie d'un futur projet d'aménagement situés sur le territoire communal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Frédérique Perler*